



SICTOM PONTAUMUR-PONTGIBAUD

Département du Puy de Dôme – Arrondissement de Riom

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 4 MARS 2016 A PONTAUMUR

L'AN DEUX MIL SEIZE le 4 mars à 15H30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de Mairie de PONTAUMUR, sous la Présidence de Mr BATTUT Laurent, Président.

Nombre de membres en exercice : 66

Date de convocation : 22 Février 2016

Etaient présents : FARGEIX Alain – COHADON Eric- CERCY Jean-Paul- MAILLOT Daniel- BARRIERE Martine- COMBRE André- POUGHEON Jacky- VERDIER Paul- FAUVERTEIX Marie-Noëlle- GARDE Mathieu- LAPORTE Bernard- VILLEBONNET Pierre- MAZAL Jean- TOURREIX Jean-Luc- MICHON Noël- MAILLOT Bernard- ISACCO Jean-Luc- MARCHEIX Jean-Michel- MAZERON Laurent- BOBIER David- POUGHON Pierre- BESANCON Marie-Hélène- SERVIERE Gilles- DAVID Jean- MOREL Michel- MILLET Serge- CHAMBROUTY Jean-Paul- VERMEIL Didier- LACAM Claude- MICHON Claude- TREFOND Gilles- BOUCHAUD Monique- MOURTON Valérie- CHABORY Jean-Claude- MANDON Roger- ARCHAUD Claude- GIRAUDON Gilles- POUGHEON Thierry- VIDAL Josiane- BRUN Eric- PERRIER Claude- ROUDAIRE Jacques- BARRET Pierre-Edouard- BATTUT Laurent- MOURTON Jean-Pierre- BROCHARD Marie-Laure

Etaient représentés avec pouvoirs : BRUNELET Jean-Pierre- ROY Céline- SENEGAS-ROUVIERE Didier- ANTUNES Daniel- ARNAUD Daniel- BOURGHAIL Mathias- CHASSAING Valérie- GAIDIER Michèle- ROGER Jacqueline- ROSSIGNOL Lucette- VIGIGNOL Marianne- RIVET Annie

Etaient absents : RANDANNE Jean-Valère – MEZZAROBBA Eric – JARRIER Daniel – SABY Frédéric – DE CASTRO Fernand – DROUILLARD Hugo – VAN KATWIJK Jean – PEYRONNY Jean-Louis

Nombre de membres en exercice	66
Nombre de membres présents :	46
Nombre de votants :	58

Monsieur le Maire de Pontaumur accueille le Comité Syndical, présente sa commune et souhaite la bienvenue aux délégués.

Monsieur le président donne ensuite lecture du compte rendu de l'AG du 4 décembre 2015 qui s'est déroulée à Miremont. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Il précise la modification de l'ordre du jour (CA 2015, BP 2016 et vote de la REOM) et qu'une question est rajoutée à l'ordre du jour :

- Location des bâtiments Communauté de Communes PSV

QUESTIONS DEBATTUES

I. COMPTE RENDU DES ACTIVITES DU VALTOM

Monsieur le Président explique que le budget du VALTOM 2016 a été voté pour la première fois à l'unanimité. L'année 2016 sera la première année de mise en œuvre des statuts modifiés :

- Mutualisation du transfert transport
- Refacturation des refus de tri
- Retour 100 % des recettes de matériaux

Le VALTOM est en train de travailler sur un scénario de stockage pour les 10 années à venir, avec fermeture de l'ISDND de Miremont au 31/12/2015.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Monsieur le Président cède la Parole à Monsieur Alain FARGEIX, Vice-Président en charge des finances, qui présenté au comité syndical le compte administratif 2014 lequel peut être résumé comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		942 590,01 €	221 230,57 €			721 359,44 €
Opération de l'exercice	3 081 387,56 €	3 006 769,19 €	429 140,81 €	495 192,27 €	3 510 528,37 €	3 501 961,46 €
TOTAUX	3 081 387,56 €	3 949 359,20 €	650 371,38 €	495 192,27 €	3 510 528,37 €	4 223 320,90 €
Résultat de clôture		867 971,64 €	155 179,11 €			712 792,53 €
Reste à réaliser					0,00 €	
TOTAUX CUMULES	3 081 387,56 €	3 949 359,20 €	650 371,38 €	495 192,27 €	3 731 758,94 €	4 444 551,47 €
RESULTATS DEFINITIFS		867 971,64 €	155 179,11 €			712 792,53 €

Monsieur Alain FARGEIX, Vice-Président en charge des finances met au vote le compte administratif 2015 tel que présenté.

Le Comité Syndical décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité le compte administratif 2015.

3. COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL 2015

Le comité syndical :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 201 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Monsieur FARGEIX, Vice-Président rappelle au Comité Syndical son vote du Compte Administratif 2015 du budget général dont résultent les chiffres suivants :

- Résultat de clôture 2015 – Fonctionnement :	867 971,64 €
- Résultat de clôture 2015 – Investissement :	- 155 179,11 €
- Solde des restes à réaliser 201 :	0 €

Le résultat à affecter est de **867 971,74 €.**

Monsieur FARGEIX, Vice-Président propose au Comité Syndical de procéder à l'affectation suivante :

- Section de fonctionnement – Article 002 – Report :	712 792,53 €
- Section d'investissement – Article 1068	- 155 179,11 €

Le Comité Syndical décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver cette proposition.

5. VOTE DU BUDGET GENERAL 2016

Présentation par Monsieur Alain FARGEIX

Section de fonctionnement équilibrée à 3 557 000 €

Section d'investissement équilibrée à 866 200 €

Par rapport au BP 2015, les dépenses d'investissement sont impactées par la reprise de certaines charges directement par le VALTOM (prise en charge direct des emprunts de l'ISDND par le VALTOM...) mais en même temps par une baisse des recettes de fonctionnement (plus de remboursement de ces mêmes emprunts par le VALTOM).

Il a également été prévu dans le BP en dépenses de fonctionnement, certaines augmentations :

- Hausse éventuelle du carburant
- Augmentation des coûts de traitement des OMR et des encombrants

Investissements : Les seuls investissements importants prévus sont les bureaux du SICTOM.

Le Comité Syndical décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'approuver le budget primitif 2016.

6. TARIFICATION DE LA REOM ET REGLEMENT DE FACTURATION 2016 DE LA REOM

Vu la délibération du 19 juin 2009, instaurant le mode de financement du syndicat et la mise en place de la REOM,

Vu l'article 14 de la Loi n° 74-1129 du 30 décembre 1974 (article L.2333-76 du Code Général des Collectivités Territoriales) instituant la REOM,

Vu le vote du Budget Primitif 2016,

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de fixer le montant de la tarification de la REOM pour l'année 2016 :

Part fixe : **92 €**

Part variable : **53 €**

Part communes : **11 €/hab** pop DGF

Mise à disposition d'un bac individuel OMR : **2€/foyer**

Monsieur le Président rappelle au Comité Syndical qu'un règlement de facturation fixe les conditions d'établissement de la facturation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (R.E.O.M.) applicables aux particuliers, aux professionnels producteurs de déchets ménagers assimilés, aux établissements et services publics pour l'année 2016.

Il explique également au Comité Syndical que l'on peut constater une distorsion entre la tarification de certaines catégories de professionnels et le coût réel du traitement de leurs déchets. Aussi, il propose aux délégués de mener rapidement une réflexion sur la REOM des professionnels qui pourrait aboutir à une révision éventuelle de certains critères.

Ayant entendu la présentation de Monsieur le Président, après en avoir délibéré à la majorité moins une abstention, le Comité Syndical,

- **ADOpte** les coûts des différentes parts de la REOM,
- **ADOpte** le règlement de facturation 2016 joint à la présente délibération et charge le président d'entreprendre les démarches nécessaires à sa diffusion,
- **CHARGE** le Président et la commission Finances/REOM de continuer à travailler sur de nouveaux critères de facturations pour les déchets des professionnels.

Point financier sur la REOM :

Bilan financier Année 2010 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat)

1,74 % d'impayés environ

Bilan financier Année 2011 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat)

2,05 % d'impayés environ

Bilan financier Année 2012 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat)

2,86 % d'impayés environ

Bilan financier Année 2013 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat)

5,69 % d'impayés environ

Bilan financier Année 2014 pour le Rôle du SICTOM (hors VSV Manzat)

6,34 % d'impayés environ

Point encaisse 2015 :

1^{er} semestre 2015 : 6,93 % d'impayés environ,

2nd semestre 2015 : 419 129 € encaissé, soit 62 % encaissé.

7. TITRE DE RECETTES PAYABLE PAR INTERNET (TIPI)

Monsieur le Président informe les membres de l'Assemblée que les collectivités territoriales ont la possibilité de proposer aux usagers le paiement à distance de leurs services via le dispositif TIPI (Titres Payables par Internet) fourni par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Dans le cadre de la modernisation des services offerts à la population, il est proposé de valider et de déployer ce dispositif particulièrement adapté au recouvrement des créances à caractère régulier comme la REOM.

TIPI est un service intégrable au site Internet de la collectivité à partir duquel l'utilisateur peut effectuer ses règlements, lui permettant de bénéficier d'un service de paiement moderne et accessible à tout moment.

Ce dispositif améliore par ailleurs l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la collectivité, tout en demeurant modéré (0,25 % du montant + 0,10 € par transaction).

Monsieur le Président propose donc aux membres du Comité Syndical d'approuver le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI à compter de l'exercice 2017 et de l'autoriser à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires.

Où l'exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe du paiement en ligne des titres de recettes via le dispositif TIPI et ce à compter du 1^{er} janvier 2017,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention régissant les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement du service TIPI et l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget.

8. REFONTE DU REGIME INDEMNITAIRE

Le SICTOM a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents.

Il souhaite instaurer dès que cela sera possible en fonction des cadres d'emploi, le RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat) transposable à la fonction publique territoriale.

Aussi, il est proposé au comité syndical de continuer à travailler à la refonte du régime indemnité, dès la parution de l'arrêté ministériel concernant le RIFSEP pour les agents techniques, et de délibérer sur celui-ci lors d'une prochaine Assemblée général en juin par exemple.

9. LOCATION DE BUREAUX SUPPLEMENTAIRES

Vu la délibération du 9 octobre 2015 autorisant Monsieur le Président à missionner un architecte afin d'étudier différentes possibilités de construction de bureaux sur le territoire de la commune de Saint Ours les Roches,

Vu les délais de réalisation des bureaux dans les garages sur le site du Vauriat,

Vu la convention en date du 5 janvier 2010 relative à la mise à disposition de locaux avec la Communauté de Communes de Pontgibaud Sioule et Volcans,

Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical d'approuver le principe de location de bureaux supplémentaires dans le bâtiment de la Communauté de Communes situé rue du commerce à Pontgibaud le temps de la réalisation des nouveaux bureaux et de l'autoriser à signer un avenant à la convention pour une revalorisation annuelle de 700 € du loyer.

Oùï l'exposé et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe de location de bureaux supplémentaires dans le bâtiment de la communauté de communes situé rue du commerce à Pontgibaud,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer un avenant à la convention avec la Communauté de Communes Pontgibaud Sioule et Volcans pour une revalorisation annuelle de 700 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la revalorisation du loyer seront prévus au Budget.

10. PLAN DE COMMUNICATION 2016

Monsieur le Vice-Président donne lecture du plan de communication pour l'année 2016.

Monsieur le Vice-Président rappelle que ce plan de communication prévoit entre autre la réalisation et la distribution de documents d'information publiés par le SICTOM, la réalisation d'autocollants et de guide du tri afin d'améliorer les performances de la collecte sélective, la sensibilisation des scolaires ainsi que l'acquisition de sacs de pré collecte pour les emballages recyclables.

Le montant prévisionnel du plan de communication présenté pour l'année 2016 s'élève à la somme de 22 100 € TTC.

Oùï l'exposé du Vice-Président et au vu des actions à mettre en œuvre, et après délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de donner un avis favorable au plan de communication tel que présenté pour l'année 2016 s'élevant à la somme de 22 100 € TTC.
- **DIT** que le plan de communication pour l'année 2016 sera joint à la présente délibération

I I. Diagnostic collecte en apport volontaire du verre

Suite au diagnostic « verre » conduit par Eco-Emballages, le SICTOM a sollicité l'expertise de Tarik Nouar, agent du VALTOM, afin de définir plus précisément les nouvelles implantations de colonnes à verre.

Pour ce qui concerne les communes ayant une faible dotation de colonnes : **7 communes sont à renforcer de 8 PAV** : ajout d'1 PAV pour Condat, Gelles, le Montel, St Avit, St Georges, St ours et 2 PAV pour Chapdes B. 4 communes parmi les 7 ont une performance à l'habitant inférieur à la moyenne départementale. (Saint Jacques d'Ambur, ajout ou déplacement de colonne).

nom commune ou entité	nombre PAV 2015	Dotation 2015 (hab/PAV)	Perf. Kg/hab. 2015	Nbr de PAV à rajouter
CONDAT-EN-COMBRAILLE	2	243	16,9	1
GELLES	4	227	27,0	1
MONTEL-DE-GELAT	2	255	24,0	1
SAINT-AVIT	1	257	21,9	1
SAINT-GEORGES-De-MONS	9	239	24,1	1
SAINT-OURS	7	225	37,2	1
CHAPDES-BEAUFORT	3	338	28,5	2

14 communes pourraient être concernées par un déplacement d'une colonne à un endroit plus stratégique.

Chaque commune concernée sera consultée par le SICTOM très rapidement, afin de valider ses propositions sur le terrain.

12. PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION 2016

Monsieur le Vice-Président donne lecture du Programme Local de Prévention des déchets du SICTOM pour l'année 2016.

Monsieur le Vice-Président rappelle que ce programme est composé de 11 axes et de 20 actions visant à impacter les pratiques concernant la production des déchets afin d'atteindre un objectif de réduction des ordures ménagères et assimilées de 7% d'ici 2016, ce qui représente un objectif de diminution de 428 tonnes.

Le budget prévisionnel du Programme Local de Prévention des déchets pour l'année 2016 s'élève à un montant de 47 000 € TTC.

Le Vice-Président précise à l'assemblée que le SICTOM bénéficie d'un soutien de l'ADEME dans le cadre de la mise en œuvre de ce programme à hauteur de 27 505.50 € chaque année, qui cette année dépendra de l'atteinte de l'objectif.

Où l'exposé du Président et au vue des actions à mettre en œuvre, et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** de donner un avis favorable au budget prévisionnel du Programme Local de Prévention des déchets tel que présenté pour l'année 2016 s'élevant à la somme de 47 000 € TTC.
- **DIT** que le budget prévisionnel du Programme Local de Prévention des déchets pour l'année 2016 sera joint à la présente délibération.

POINT SUR LES ACTIONS ENGAGEES

- *Broyeur mis à disposition des communes*

4 communes ont utilisé le broyeur : Nébouzat, Villossanges, Condat en Combrailles, Pontgibaud

Total d'heure de fonctionnement : **16h depuis le début (+ heures Pontgibaud)**

Quantité de broyat produit : **22 m3 (+ quantité Pontgibaud)**

Consommation : environ **2,5 à 3 litres d'essence pour 1 m³ de broyat produit**

Destination principale : **paillage**

Une 3^{ème} formation sur l'utilisation du broyeur aura lieu le **22 mars prochain** (7 agents sont déjà inscrits). Il reste encore 3-4 places supplémentaires pour les communes qui souhaiteraient former un deuxième agent ou un élu.

- *Etablissements témoins*

Le dispositif « Etablissements témoins » proposé par le VALTOM permet de favoriser la mise en place de projets éducatifs sur la prévention des déchets. Il est conduit en partenariat avec la Direction Académique, le CREEA (Collectif Régional d'Education à l'Environnement Auvergne) et les collectivités adhérentes au VALTOM.

Sur le territoire, 3 établissements participent au projet :

- l'école élémentaire de Saint Georges de Mons (réinscription)
- le collège Pierre Louis Trapet de Giat (réinscription)
- le centre d'hébergement Clair Matin de Saint Ours (nouveau)

- *Bilan Organicité®*

Deux communes sont engagées : Pontaumur et Bromont Lamothe (suivie par le SICTOM). La phase de diagnostic est terminée.

Actions retenues sur Pontaumur

Au niveau du lycée, du collège (et de l'EHPAD dans un 2nd temps) :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire dans les établissements de restauration collective
- Compostage des biodéchets en restauration collective

Autres actions :

- Broyage en déchèterie et mise à disposition de broyat
- Communication et sensibilisation autour du compostage

Actions retenues sur Bromont Lamothe

- Compostage de quartier (Croix de set)
- Service de broyage des branches
- Co-compostage des tontes, feuilles mortes et broyat des particuliers (dans un 2nd temps courant 2017)

13. OCTROI DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE GOBELETS REUTILISABLES

Monsieur le Président rappelle les termes de la délibération adopté par le Comité Syndical en date du 28 septembre 2012 concernant la décision de subventionner les associations sportives et culturelles du territoire, ainsi que les collectivités, à hauteur de 30% du montant hors taxes pour l'acquisition de gobelets réutilisables.

Il précise que le montant subventionnable est plafonné à 1 000 € hors taxes, soit l'octroi d'une subvention maximale de 300€ par association ou collectivité.

Monsieur le Président informe le Comité Syndical de la réception de trois demandes de subvention de la part d'associations du territoire concernant l'achat de gobelets réutilisables.

Date de la demande	Dénomination de la structure	Montant de dépenses subventionnable en €/H.T.	Montant de la subvention octroyée
29 janvier 2016	Mairie de Saint Bonnet	585.00	175.50 €
18 février 2016	Syndicat Intercommunal de la Retenue des Fades Besserve (S.I.R.B)	495.00	148.50 €
22 février 2016	L'association des parents d'élèves « RPI et Compagnie » (Aurières, Saint Bonnet près Orcival et Vernines	225.00	67.50 €
TOTAL			391.50 €

Oui l'exposé du Président et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **DECIDE** l'octroi d'une subvention d'un montant de **175.50 €** au profit de la mairie de Saint Bonnet Près Orcival, de **148.50 €** au profit du Syndicat Intercommunal de la Retenue des Fades Besserve et de **67.50 €** pour l'association des parents d'élèves « RPI et Compagnie ».
- **AUTORISE** le Président à verser les subventions aux associations et collectivités précitées,
- **PRECISE** que le versement de la subvention à chacune des associations sera effectué sur présentation de la facture correspondant à l'achat et d'un gobelet réutilisable réalisé.

14. Point SME / Certification Iso 14001 centre de transfert et ISDND

L'audit de suivi n°1 a eu lieu le 24 février dernier (1 site audité sur les 2 : Centre de Transfert)

Les conclusions de l'audit sont les suivantes :

- 1 non-conformité mineure
 - Sur la veille réglementaire
- 4 points forts
 - Rigueur dans le suivi du Système de Management Environnement et le traitement des constats
 - Amélioration d'un document de suivi (changement d'une fiche d'amélioration en fiche de constat)

- Réelle implication de l'agent du Centre de transfert
 - Mag n°6 : communication auprès des usagers sur le renouvellement de la certification ISO 14 001
- 3 observations pour améliorer le système de management
- Réaliser une instruction pour l'étalonnage des débitmètres à Miremont
 - Intégrer le délai de réalisation du rapport annuel d'activité de l'ISDND dans le SME
 - Voir avec le laboratoire CARSO les méthodes d'analyses et les seuils de détection sur les analyses des lixiviats
- ⇒ **L'auditrice Mme FERLIN SGS va proposer le maintien de la certification des deux sites (attente de validation).**

15. Compte-rendu des délégations données au Président

Le SICTOM Pontaugur Pontgibaud a contracté auprès du Crédit Agricole Centre France une ligne de trésorerie de 500 000 euros (cinq cent mille euros) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Etablissement : Crédit Agricole Centre France

Montant plafond : 500 000 €

Index : T4M

Marge : + 1.35 %

Païement des intérêts : trimestriel à terme échu

Frais dossier : 0.20% soit 1 000 €

16. Questions diverses

Déchets d'ameublements

Suite à la décision d'autoriser le VALTOM a contractualisé avec l'éco organisme ECO MOBILIER pour le compte du SICTOM pour la collecte des déchets d'ameublement, le démarrage de cette collecte est opérationnel, avec la mise en place d'une benne dédiée sur la déchèterie des Ancizes Comps depuis juin 2015.

32 tonnes de meubles ont été collectés et donc détournés de l'enfouissement.

La déchèterie de Saint Ours les Roches va bénéficier d'une benne spécifique en juin 2016.

Déchets agricoles

Une collecte des bâches, films et ficelles est prévue le 11 et 12 mai 2016 (une communication sera réalisée prochainement par la Chambre d'Agriculture auprès des agriculteurs et mail envoyé aux communes afin de relayer l'information).

Pour info, une collecte hivernale de ces mêmes déchets a eu lieu mi-février sur les sites de Giat et de Gelles.

La collecte a très bien marché avec 59 participants à Giat et 47 à Gelles. Les volumes collectés sont assez conséquents avec une estimation de + 200 m³ d'enrubannage & bâches ensilage par site et entre 150 à 200 saches/site (ficelles & filets).

La chambre d'agriculture réfléchit à reconduire en 2017 cette collecte hivernale sur d'autres sites complémentaires, car il y a une demande des agriculteurs.

En parallèle de cette démarche, le VALTOM a écrit début février à la Chambre d'Agriculture concernant la gestion des pneus agricoles usagés et propose que cette question soit étudiée au niveau départemental avec le VALTOM et ses collectivités adhérentes.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant abordée, la séance est levée à 18h35.

Le verre de l'amitié a été aimablement offert par la municipalité de Pontaurmur.

A PONTGIBAUD, le 17 juin 2016



Le Président du SICTOM

Laurent BATTUT

